Finances

REF: DAF2015046

Signataire: JB

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR: Anthony DAGUET

OBJET : Nouvelle affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe du SSIDPAAH

EXPOSE:

Le budget annexe du SSIDPAAH est réglementé par l'instruction budgétaire et comptable M22. Cette instruction prévoit une affectation du résultat en deux temps :

- en n+1, la Commune délibère l'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice n;
- en n+2, l'Autorité de tarification notifie à la Commune sa décision d'affectation du résultat de l'exercice n : si cette décision est différente de la délibération prise par la commune 1 an auparavant, la commune doit délibérer de nouveau pour se conformer à cette décision.

Dans sa délibération n° 257 du 25 septembre 2014, la Ville d'Aubervilliers a affecté le résultat 2013 du budget annexe du SSIDPAAH comme suit :

	001 – Adultes handicapés	002 – Personnes âgées
Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation (compte 111.64)		11 084,84 €
Déficit reporté (compte 119)	1 848,26 €	

Par courrier en date du 22 juin 2015, l'Autorité de tarification a décidé de l'affectation du résultat 2013 du budget annexe du SSIDPAAH comme suit :

	001 – Adultes handicapés	002 – Personnes âgées
Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation (compte 110)		11 084,84 €
Déficit reporté (compte 119)	1 848,26 €	

Afin d'autoriser les inscriptions budgétaires au BS 2015 du budget annexe du SSIDPAAH, il est proposé au Conseil municipal de se conformer à la décision de l'Autorité de tarification.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 17 SEPTEMBRE 2015

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

Mme MILLA Josiane Représentée par : M. Marc RUER Mme MBONDO Thérèse Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG Mme FAGARD Alice Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland Mme RABAH Hanna Représentée par : M. SANON Guillaume Mme YONNET Evelyne Représentée par : M. LOGRE Benoit M. AIT- BOUALI Omar Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves

Mme VIGEANT ClaireReprésentée par :M. ZAIRI RachidMme LENOURY NadiaReprésentée par :M. BIDAL Damien

Absents : Mme TLILI Leïla, MM. **TLILI Mohamed Fathi**, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

Secrétaire de séance : Mme LE MOINE Sandrine

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF: DAF2015046

Signataire : JB

OBJET : Nouvelle affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe du SSIDPAAH

LE CONSEIL.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération n° 257 du Conseil municipal d'Aubervilliers du 25 septembre 2014 relative à l'affectation du résultat du compte administratif 2013 du budget annexe du SSIDPAAH,

Vu le courrier du 22 juin 2015 de l'Autorité de tarification relatif à la Campagne budgétaire 2015,

Considérant qu'il y a lieu de se conformer à la décision de l'Autorité de tarification dans le cadre du vote du budget supplémentaire de 2015 du budget annexe du SSIDPAAH,

A l'unanimité.

DELIBERE:

DECIDE de réaffecter le résultat du compte administratif 2013 du SSIDPAAH de la manière suivante :

	001 – Adultes handicapés	002 – Personnes âgées
Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation (compte 110)		11 084,84 €
Déficit reporté (compte 119)	1 848,26 €	

Reçu en préfecture le : 18/09/2015

Publié le : 18/09/2015

Certifié exécutoire le : 18/09/2015

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET

L'adjoint délégué

Anthony (AGUE)